



Droit international privé : la loi du For ou lex Fori selon le Code civil

Commentaire article publié le 08/08/2023, vu 714 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Droit international privé : la loi du For ou lex Fori, les articles 14 et 15 du Code civil et autres : Bruxelles I et II Bis

Code civil, dila, légifrance :

Article 14

Modifié par Loi n°94-653 du 29 juillet 1994 - art. 1 () JORF 30 juillet 1994
Création Loi 1803-03-08 promulguée le 18 mars 1803

L'étranger, même non résidant en France, pourra être cité devant les **tribunaux français**, pour l'exécution des obligations par lui contractées en France avec un Français ; il pourra être traduit devant les **tribunaux de France**, pour les obligations par lui contractées en pays étranger envers des Français.

Article 15

Modifié par Loi n°94-653 du 29 juillet 1994 - art. 1 () JORF 30 juillet 1994
Création Loi 1803-03-08 promulguée le 18 mars 1803

Un Français pourra être traduit devant un **tribunal de France**, pour des obligations par lui contractées en pays étranger, même avec un étranger.

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006117610/#LE

DE PLUS :

https://larevue.squirepattonboggs.com/le-declin-irreversible-des-fors-exorbitants-des-articles-14-et-15-du-code-civil_a875.html

<https://www.village-justice.com/articles/Quelle-place-articles-Civil-aujourd,15454.html>

<https://www.legavox.fr/blog/chris-37/quelle-place-occupe-aujourdh-articles-12782.htm>

CONNEXE :

<https://www.186.legal/en/publications/1117/>

<https://www.actu-juridique.fr/international/droit-international-prive/reglement-bruxelles-ii-bis-competence-fondee-sur-la-presence-de-lenfant-sur-le-territoire-dun-etat-membre/>

<https://www.actu-juridique.fr/international/international-etrangeurs/droits-europeens/applicabilite-du-reglement-bruxelles-i-bis-et-domicile-du-defendeur/>

<https://www.canopy-avocats.com/jurisprudence/les-regles-de-competence-en-matiere-de-desunion-et-de-responsabilite-parentale/>